



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 9 avril 2018, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2018-DM-007	672, boulevard Adolphe-Chapleau	M-02	1 953 028	Permettre une marge de recul latérale de 3,13 mètres au lieu de 4,50 mètres tel qu'exigé par l'article 3.2.4 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-008	111, montée Gagnon	H-08	6 079 532	Permettre l'installation de quatre (4) portes de garage sur la façade avant; la largeur de trois (3) entrées charretières de 24,25 mètres, 10,35 mètres et 8 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigé par les articles 3.4.1 et 5.3.3 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 9 avril 2018, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 22 mars 2018.

**Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim**



Certificat de publication de l'avis public

Je, Sylvain Rolland, directeur général et greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les dérogations mineures 2018-DM-007 et 2018-DM-008 à l'hôtel de ville, sis au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion en date du 22 mars 2018.

Tel que prévu au règlement 976 adopté le 11 décembre 2017 par le conseil municipal, je, Sylvain Rolland, directeur général et greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les dérogations mineures 2018-DM-007 et 2018-DM-008 sur le site internet de la Municipalité le 22 mars 2018.

Signature

Date